

postérité doit en être informée, la Bulle d'indiction de ce Concile, qui vient d'être rendue publique, doit trouver place ici, & en voici la traduction en François. Mr. Fontaines Auteur du Journal des Sçavans à Paris, l'avoit inserée le mois dernier dans son ouvrage; mais Mr. le Garde des Sceaux à qui il faut le montrer avant de l'imprimer, l'en a fait retrancher par ordre de la Cour. On en ignore les raisons, & les curieux pourront se satisfaire ici.

TRADUCTION de la Bulle du Pape BENOIT XIII.  
Pour  
L'INDICTION DU CONCILE ROMAIN.

Bulle du  
Pape pour  
l'indiction  
d'un Concile  
à Rome.

**N**Otre Redempteur, qui a planté sa Vigne choisie & l'a louée aux Vignerons, afin qu'ils lui en rendissent les fruits en leur tems, a particulièrement recommandé à ceux qui la gardent, de veiller & d'être attentifs à en retrancher les mauvais rejettons qui auroient pû croître, afin que cultivant assidument le bon plan, ils pussent recueillir d'excellens fruits, & en abondance.

L'Eglise de Jesus-Christ étant formée sur ces préceptes & ces avertissemens mystericux, n'a pas crû que rien pût contribuer davantage au fruit de la Doctrine & de la Discipline du Salut, que d'assembler en certains tems les fideles Serviteurs que le Seigneur a établis pour garder sa Vigne, afin que d'un commun accord ils travaillent à reformer les mœurs & à terminer les disputes, & que la Vigne étant dans sa fleur, en repande plus loin la bonne odeur. C'est pour cette raison qu'en plusieurs endroits des sacrez Canons, il est ordonné aux Evêques de chaque Province de s'assembler au moins tous les trois ans en Synode Provincial, & que le

Concile